

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE MEILLAC

✉ 11 rue Melle de Vautenet
35270 MEILLAC

☎ 02.99.73.13.28

@ ecole.031664u@ac-rennes.fr

Procès verbal du conseil d'école du
vendredi 6 novembre 2015

Présents :

Mme CHAUVIN, directrice et présidente du conseil d'école.

Mesdames BERNARD, DOUCET, VERHULST, HAUISEE, VINCENT, PHILIPPE et DOUSSAL, enseignantes.

Monsieur DUMAS, maire de Meillac, Mme DENISOT et Mr GUILLARD, adjoints.

Mesdames BELIN, DELAMEZIERE, GAMAND, GUEGAN, LOHR, OGNARD et Messieurs GUYADER et REGUEILLET, représentants titulaires des parents d'élèves.

Mesdames AMMOUR, POIRIER, ROBINAULT et THOUAULT, représentantes suppléantes des parents d'élèves.

Mme CHESNEL, Déléguée départementale de l'éducation nationale.

Mme PERIAUX, présidente de l'APEEP.

Excusés :

M. VINCOT, IEN

LE DUIGOU, enseignante

Monsieur POUBANE représentant suppléant des parents d'élèves.

Ordre du jour du Conseil d'école

- Installation du conseil d'école pour l'année 2015/2016
- Approbation du procès-verbal du dernier conseil ordinaire (29 juin 2015)
- Rentrée scolaire 2015-2016
- Approbation du règlement intérieur
- Présentation des projets annuels pour la présente année scolaire
- Rythmes scolaires : présentation de l'organisation des APC et des TAP
- Sécurité : exercice d'évacuation
- Point sur les besoins et les demandes adressées à la Mairie
- Coopérative scolaire
- Questions

1. Installation du conseil d'école pour l'année 2015/2016

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école ont eu lieu le vendredi 9 octobre de 14h00 à 18h00. Une liste unique a été constituée.

Il y a eu 77 votants sur les 273 électeurs inscrits de l'école soit un taux de participation de 28,21 % (soit une augmentation de 7,68 points par rapport à l'année scolaire précédente).

A l'issue du scrutin, les parents ci-dessous sont élus pour siéger au conseil d'école :

Titulaires	Suppléants
GUEGAN Juliette	POUBANE Bertrand
BELIN Audrey	THOUAULT Karine
OGNARD Sandrine	ROBINAULT Céline
GAMAND Marie	AMMOUR Leïla

REGUEILLET Martial DELAMEZIERE Séveryne LOHR Elisabeth GUYADER Yoann	POIRIER Véronique
---	-------------------

Les représentants des parents d'élèves assistent aux trois conseils d'école, les titulaires disposent d'un droit de vote pour les décisions soumises au vote du Conseil d'école. Ils peuvent être un relais entre les familles et l'équipe enseignante.

Le conseil d'école participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école. Ainsi, il est consulté pour les actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux, l'utilisation des moyens alloués à l'école, les conditions d'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire.

2. Approbation du procès verbal du dernier conseil ordinaire (29 juin 2015)

L'approbation du procès-verbal du dernier Conseil d'école est soumise au vote et est approuvée à l'unanimité.

3. Rentrée scolaire 2015/2016

Effectifs :

Il y a actuellement 187 élèves inscrits.

22 CM2, 22CM1, 18 CE2, 24 CE1, 18 CP, 31 GS, 28 MS, 16 PS et 8TPS

Organisation pédagogique de l'école :

Répartitions :

Les répartitions sont les suivantes:

1 classe de CM2 de 22 élèves (Nelly CHAUVIN et Manon LE DUIGOU *le jeudi et 1 mercredi sur 4*)

1 classe de CM1 de 22 élèves (Rachel BERNARD)

1 classe de CE2 de 18 élèves (Nadine DOUSSAL)

1 classe de CE1 de 24 élèves (23 effectifs) (Elisabeth DOUCET)

1 classe de CP de 18 élèves (Marine PHILIPPE et Manon LE DUIGOU *le vendredi*)

1 classe de MS de 28 élèves (Justine HAUISEE assistée par Carine LOHIER)

1 classe de TPS-PS-GS de 28 élèves (Cathy VERHULST assistée par Amélie BARRA)

1 classe de TPS-PS-GS de 27 élèves (Isabelle VINCENT assistée par Martine HERPEUX)

Mme LE DUIGOU assure l'intégralité des compléments de service et décharge de l'école.

Enseignement de l'Anglais :

L'école bénéficie d'un poste d'enseignant « fléché anglais » et de trois enseignants habilités à enseigner l'anglais, les conditions sont donc bonnes pour l'organisation de cet enseignement pour les élèves du CP au CM2.

CP	Mme PHILIPPE
CE1	Mme VERHULST

CM1	Mme BERNARD
CM2	Mme CHAUVIN

CE2	Mme VERHULST
-----	--------------

Décloisonnements :

En cycle 3, les classes de CM1 et CM2 réalisent des échanges de services : Mme BERNARD assure ainsi l'enseignement des sciences, Mme CHAUVIN l'enseignement de l'Histoire, et Mme LE DUIGOU l'enseignement de la Géographie.

Mme VERHULST intervient en Anglais les lundis de 13h45 à 14h30 dans la classe de CE2 et de 14h45 à 15h30 dans la classe des CE1. Les jeudis, elle intervient de 13h45 à 14h30 dans la classe des CE1.

Mme DOUCET prend en charge la classe des CE2 chaque lundi de 13h45 à 14h30. Mme DOUSSAL prend en charge la classe de Mme VERHULST le lundi après-midi. Mme DOUCET prend en charge la classe de Mme VERHULST le jeudi de 13h45 à 14h30.

4. Approbation du règlement intérieur

Le règlement de l'école, en conformité avec le règlement départemental, est actualisé pour tenir compte des nouveaux horaires scolaires :

Lundi – Mardi- Jeudi - Vendredi	
Matin	Après-midi
8h45 - 12h15	13h45 - 15h30
Mercredi	
Matin	Après-midi
8h45 - 11h45	

Une compilation reprenant l'ensemble des dispositions particulières à l'école de Meillac est proposée. Plus courte et plus lisible que le règlement complet, cette version sera distribuée à l'ensemble des familles pour prise de connaissance et signature. Ce document inclura également la charte informatique de l'école.

Le règlement est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Après lecture de la charte de laïcité par la directrice, son annexion au règlement intérieur est approuvée à l'unanimité.

5. Présentation des projets annuels pour la présente année scolaire

Rappel du projet d'école 2011-2015

Le projet d'école a été présenté au Conseil d'école le 15/03/12. Les grands axes de travail sont rappelés :

- Développer une réutilisation régulière des compétences travaillées dans le cadre de situations de manipulations et de réinvestissement dans le domaine de la langue.
- Améliorer la compréhension des consignes, des énoncés et la résolution de problèmes (organisation, gestion et traitement des données).

Cycle 1 :

Sortie du jeudi 8 octobre : participation au projet Cinécole (2,50 € par enfant : 78 élèves ont été concernés : 195 €) Coût du transport : 125,38€

Mise en place d'un projet autour du jardin : projet qui servira de fil conducteur et qui concernera l'ensemble des classes de cycle 1 à différents moments de l'année. Intervention du SMICTOM avec la mise en place d'un composteur. La visite d'un jardin est également envisagée.

Cycle 2 :

Sortie du mardi 6 octobre : participation au projet Cinécole (2,50 € par enfant : 40 élèves ont été concernés : 100 €) – visite du Château de Combourg : 164,50 € - Coût du transport : 89,48€

Sortie du mardi 13 octobre : visite de Dinan et du château de Dinan : 155€ - sortie en bateau : 365,50€- Coût du transport en car : 216,39€

Cycle piscine

Cycle 3 :

CM2 : projet Horizon Mer – Partenaires impliqués : Musée des Beaux Arts de Rennes, Le Bon Accueil (galerie d'arts sonores) et le collectif Mille au Carré (association de création multimédia qui permet de soutenir, concrétiser des projets multimédia). Production envisagée : Création d'une installation sonore et visuelle. Restitution du projet dans le cadre d'un événement au sein de l'école et hors les murs. Présentation du projet au musée des beaux-arts de Rennes courant mai 2016 : exposition, Nuit des musées...

Coût total du projet estimé à 1315€.

CE2 et CM1 : projet Char à voile (cycle de 4 séances prévues en avril et mai 2016)

Projet d'éducation au développement durable mené dans les trois classes du cycle : participation au défi Recylum - visite du moulin de Cherrueix

Projet SIM : avec intervention de Laura Thibault, projet intitulé « Rythmique sur objets du quotidien » réalisation et création de percussions avec les objets du quotidien.

Projet intercycle :

Grande lessive : jeudi 15 octobre. L'ensemble des classes ont participé à cette manifestation qui avait pour thème « «La tête en bas ». Une exposition éphémère des œuvres a été réalisée dans la cour de l'école élémentaire.

Spectacle de Noël : date fixée au 7 décembre. La représentation aura lieu dans la salle du foyer rural et sera à destination des élèves des cycles 1 et 2. Coût approximatif : 750 € (représentation à 600 € et frais kilométriques de 50 cts par km). Représentation de la Cie GIOCOCOSI : mise en scène d'un conte intitulé « Pourquoi la peau a la couleur qu'elle a ? »

Mais y a qu'à lire :

L'équipe enseignante a décidé en conseil des maîtres de reconduire le mini festival « Mais y a qu'à lire ! ». La date retenue est le vendredi 13 mai. Les contenu et forme restent à définir.

6. Rythmes scolaires : présentation de l'organisation des APC et des TAP

Les APC sont pris en charge par les enseignantes de 15h30 à 16h30. Les APC du cycle 1 ont lieu les lundis et mardis soirs, celles du cycle 2 le mardi soir et celles du cycle 3 le jeudi soir.

Chaque enseignante peut choisir entre 3 modalités de fonctionnement : aide au travail personnel , aide aux apprentissages, participation à une activité prévue dans le cadre du projet d'école.

Les TAP sont pris en charge par le personnel municipal de 15h45 à 16h30 après une courte récréation de 15 minutes.

Questions des parents :

- portails de l'école maternelle et restitution des enfants à un adulte autre qu'un parent – certains parents s'inquiètent de l'absence de contrôle lors de la restitution de l'enfant à un adulte autre que ses parents ainsi que de l'absence de verrouillage possible des portails : Mr le Maire informe le conseil qu'un verrou a été posé sur le grand portail et que deux clefs de ce portail ont été transmises ce jour aux enseignantes. Une demande est faite en faveur de la pose d'un verrou sur le petit portail. Désormais, **toute personne inscrite sur la liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant** (autre que les parents) devra présenter une pièce d'identité.

- question quant à la possibilité de mettre en place un comité de pilotage des TAP avec présence de représentants de parents d'élèves : Mme DENISOT rappelle qu'une commission dédiée à l'organisation des TAP existe déjà. Elle évoque la possible participation de représentants de parents d'élèves et de représentants d'enseignants dans le cadre de cette commission lors des prochaines réunions.

-question quant à la formation des ATSEM qui encadrent les TAP : Mme DENISOT précise que les ATSEM ont bénéficié d'une formation spécifique en août. D'autres formations seront proposées sur la base du volontariat.

- question quant au regroupement de l'ensemble des élèves dans la cour de la maternelle lors du temps de TAP – certains parents craignent que ce regroupement soit accidentogène et regrettent l'organisation de l'année précédente (élèves de cycle 1 dans la cour de l'école maternelle et élèves de cycles 2 et 3 dans la cour de l'élémentaire). Mr le Maire précise que ce regroupement fait suite aux remarques des personnes chargées de la surveillance des élèves l'année précédente : la surveillance de chaque cour incombait à une seule personne qui, en cas de survenue d'un accident, ne pouvait à la fois s'occuper de l'élève souffrant et assurer la continuité de la surveillance de l'ensemble des élèves présents dans la cour. Mr DUMAS ajoute également que l'organisation de la cour a été réfléchi en terme de zones dédiées chacune à un type de jeu. Les parents regrettent que le temps d'activités libres à l'extérieur puisse être aussi long et donc accidentogènes. Ils soulignent également le peu de matériel de jeu mis à disposition lors de ces temps de TAP dans la cour. Ils suggèrent l'achat de jeux de cour de préférence différents de ceux dont disposent les élèves lors du temps scolaire.

- question concernant le contenu des activités proposées et les modalités d'inscription, l'organisation des ateliers et la répartition des élèves dans les ateliers :

Mme DENISOT précise que la mise en place des ateliers est largement tributaire des moyens financiers dont dispose la commune (par an, plus de 25 000 euros sont dédiés aux TAP dont 1400 euros sont destinés à l'achat de matériel (consommables, achat de documentation...). La répartition des élèves en 6 groupes a été établie en fonction des effectifs prévus (fréquentation envisagée : 60 élèves / fréquentation effective : 95 élèves) et du nombre d'encadrants affectés aux TAP. Le choix des activités est quant à lui en partie lié aux encadrants de chaque groupe (les ATSEM devant assurer une nouvelle fonction d'animation, il leur a été

possible de choisir dans un premier temps d'encadrer une activité dans laquelle elles pouvaient plus aisément se projeter). La répartition des élèves dans les groupes a fait suite au retour des formulaires d'inscription envoyés aux familles (certains formulaires n'ont été retournés qu'en début de semaine rendant difficile la répartition des enfants sur les groupes) .

D'autre part, certaines activités ayant été plébiscitées (37 demandes d'inscriptions pour 12 places disponibles), la municipalité s'est vue contrainte de proposer d'autres options aux élèves qui ne pouvaient être inscrits dans l'atelier choisi : rester en temps récréatif dans la cour ou intégrer un autre groupe d'atelier. Certains parents déplorent cet état de fait et s'interrogent sur la possibilité d'être averti en amont de ces changements afin de pouvoir , le cas échéant, récupérer leurs enfants dès 15h30. D'autres parents s'interrogent quant à la possibilité pour un enfant de changer de groupe s'il se trouve être le seul de sa tranche d'âge dans l'atelier choisi. Mme DENISOT rappelle que l'organisation actuelle vient de se mettre en place et qu'elle est certainement perfectible. La municipalité est encore dans la réflexion. Mr DUMAS quant à lui fait état du bilan effectué ce jour à l'issue de la première semaine de mise en place des TAP. Bilan qui servira à faire évoluer positivement l'organisation actuelle.

- question quant à l'organisation d'une réunion d'information à destination de l'ensemble des parents : Mme DENISOT annonce qu'une réunion est prévue en décembre. Elle précise que cette réunion ne pouvait se faire avant, dans la mesure où pour être utile, elle devait faire suite à un premier bilan du fonctionnement actuel.

7. Sécurité : exercice d'évacuation

Un exercice d'évacuation a été réalisé le jeudi 17 septembre à 10h13 sur le site de l'élémentaire et à 10h23 sur le site de la maternelle. L'exercice s'est réalisé dans le bon ordre. Une observation a été cependant faite. Certaines enseignantes ne disposant pas de la clef du portail blanc ont dû attendre l'ouverture de ce portail pour quitter la cour de l'école élémentaire.

8. Point sur les besoins et les demandes adressées à la Mairie

- Souhait de structures dans les cours de récréations de chaque site : la municipalité invite les enseignantes à adresser la liste de leurs souhaits afin de pouvoir prévoir ces dépenses dans les budgets de l'année 2016.
- Fabrication de coffres à rangement pour le préau élémentaire. Mr le Maire précise avoir relancé l'artisan contacté pour réaliser les coffres.
- Marquage au sol à refaire, la mairie propose peut-être le choix d'un tapis permanent.
- Une carte de France a été peinte dans chaque cour de l'école. Certains parents, au même titre que les enseignantes, regrettent la présence du logo publicitaire associé. Ce logo sera recouvert par une autre peinture au sol.
- Demande d'un bac à sable qui ferme dans chaque cour de récréation. La municipalité a fait part de son refus motivé par le coût de l'entretien du bac.
- La réparation du panneau d'affichage du site de l'élémentaire a été effectuée. Cependant ce panneau ne peut être fermé à clé. Mme CHAUVIN fait état d'une discussion précédente avec Mr DUMAS évoquant la possibilité de laisser l'usage du panneau existant à l'APEEP et de fournir un panneau d'affichage neuf pour l'école.
- Demande d'une poubelle sous le préau de la maternelle : commande effectuée et en attente de livraison.
- Demande du nettoyage des cours et des grilles.
- Le renouvellement de la terre du jardin de l'école et la pose d'une petite bordure pour délimiter le petit jardin ont été effectués.
- L'aménagement de l'espace vert attenant à l'école maternelle se fera en collaboration avec les enseignantes qui, cette année, souhaitent mettre en place un projet autour du jardin.

- Demande d'une girouette pour l'école.
- La demande de vidéoprojecteurs pour les classes maternelles reste tributaire de l'attente de deux TNI fournis par la communauté de commune et la commune (fonds de concours). Cependant, l'arrivée de deux TNI ne pallierait pas l'absence de vidéoprojecteur dans la classe de Mme DOUCET. Mme DENISOT évoque aussi la nécessité de coupler l'achat d'un vidéoprojecteur avec celui d'un ordinateur portable.
- Problème des toilettes handicapés dans le bâtiment élémentaire résolu. Le problème concernant les toilettes extérieurs est en cours de résolution.
- Demande de jeux de clés supplémentaires pour la salle de motricité ainsi que pour le portail de l'école élémentaire.
- La demande concernant le ménage dans le bâtiment élémentaire (intervention de deux personnes sur le bâtiment) a été considérée.
- Demande d'une estrade mobile (en deux parties) dans les deux classes du RDC en élémentaire.
- Volets roulants classe de CE1 : difficiles à ouvrir.
- Mauvais état du mur de la classe de CE2 : la municipalité a déjà pris les dispositions nécessaires à la réhabilitation de cette portion de mur. Un même constat de vétusté a été réalisé dans le couloir de la classe des CM1.
- Mme DOUCET évoque la nécessité de repeindre les murs de l'atelier de sa classe.
- Le Maire a signalé l'absence ou le mauvais état d'anti pince doigts.

9. Coopérative scolaire

L'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) est l'organisme national qui fédère la vie et l'action pédagogique de la plupart des coopératives scolaires des écoles primaires et maternelles. Il soutient la coopérative scolaire en matière juridique et comptable. Il permet donc de gérer l'argent de la coopérative pour l'organisation des sorties scolaires, des classes transplantées, achat de petits matériels et propose une assurance collective lors des sorties scolaires.

Les comptes de l'OCCE sont tenus par un mandataire. Chaque année les comptes sont vérifiés par une commission constituée de parents et d'enseignants puis envoyé à l'OCCE qui à son tour valide le bilan de la coopérative. Pour information, lors de l'année scolaire 2014-2015, le montant des dépenses de la coopérative s'élevait à 2746,46 € et les recettes s'élevaient à 3387,50 €. La coopérative a réalisé un excédent de 637,04 €.

Pour cette année, le montant versé pour l'affiliation de l'école s'élève à 432,30 €. Il a été demandé une participation volontaire de 10 euros par enfant. Nous avons à ce jour reçu **1210 €** de participation volontaire.

L'équipe enseignante souhaite remercier l'APEEP qui a accordé une subvention de 5300 € à la coopérative.

Elle souhaite également remercier les parents pour le succès de la vente organisée le jeudi 15 octobre qui a permis de réaliser un excédent de 196,41€.

10. Questions diverses :

- sortie tardive des élèves de l'élémentaire le midi : les enseignantes feront en sorte de réduire ces retards.
- demande d'information concernant l'organisation des services de la cantine : les élèves de maternelle passent lors du 1^{er} service. Les élèves de l'élémentaire passent en 2nd service. Les élèves de cycle 1 sortent de la cantine une fois que les élèves des cycles 2 et 3 sont installés. Les petits faisant la sieste sont ensuite couchés. Mr GUYADER rapporte que certains parents déplorent le fait que des enfants n'ont pas le temps de manger. Mme DENISOT évoque le choix récent de donner directement le grammage prévu pour l'âge des enfants (auparavant, la quantité de nourriture mise dans l'assiette de l'enfant était en deçà des grammages

prévus). Ce choix permet l'économie du temps consacré à la possibilité qu'avaient les enfants d'être resservis.

- Les relations parfois difficiles des élèves avec la personne nouvellement recrutée sont évoquées. Mr le Maire assure que ce sujet a fait l'objet d'un recadrage avec le personnel concerné.

- le conseil décide de la mise à disposition, pour les représentant de parents d'élèves, d'une boîte aux lettres plus facilement accessibles que les boîtes à idées existantes. La clé de cette boîte sera remise aux parents élus.

- les parents d'élèves demandent la reformulation de l'article 2.10 p. 7 du règlement de la cantine et de la garderie. Ils demandent à ce que « le non-respect manifeste et régulier des horaires » ne puisse entraîner une exclusion de l'enfant de la garderie.

- le choix d'un nom pour l'établissement scolaire reste d'actualité. Les modalités de ce choix seront prochainement définies par les enseignantes.

- demande concernant le projet « Chemins de médiation » mené l'année scolaire précédente : les conseils de classe sont toujours effectifs dans les classes et les différends rencontrés par les élèves font l'objet de discussions permettant d'identifier les besoins respectifs des élèves concernés et de trouver une médiation permettant de satisfaire chacun des partis.

- demande concernant les informations transmises dans le cahier de liaison : Mr GUYADER exprime le souhait que, dans le cahier de liaison, les papiers soient transmis, quand cela est possible, par famille (à destination de l'aîné de chaque famille et non plus à chaque enfant).

Procès verbal approuvé par les membres du conseil lors du conseil d'école du 15/03/2016